

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/25

ID : 074-217400795-20250410-2025_010_DEL-DE

Séance du jeudi 10 avril 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le **vendredi 28 mars 2025** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h00, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de votants : 10 + 3 POUVOIRS

Présents (10) : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; HARZO Marie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence
Messieurs BRIAND Sébastien ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (3) : M. PERRISSIN-FABERT Frédéric donne pouvoir à M. ALBANEL Xavier

M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie

M. BASTARD-ROSSET Benoît donne pouvoir à Mme HARZO Marie

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

**DELIBERATION
N°2025-010**

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SAISONNIER

Le maire informe le conseil municipal que la commune n'ayant pas d'employé communal titulaire, il est nécessaire de recruter un agent contractuel, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien de la voirie, des Espaces Verts et la maintenance des bâtiments communaux.

Le Maire précise qu'il n'est pas possible d'ouvrir ce poste pour un accroissement temporaire d'activité, durée du contrat plus longue que le contrat saisonnier qui lui ne peut excéder 6 mois, car la demande se répète tous les ans.

La période proposée pour le contrat est du lundi 5 mai 2025 au mardi 4 novembre 2025 inclus.

La personne sera recrutée au grade d'Adjoint Technique Territorial pour une quotité de travail de 35 heures hebdomadaires.

Les crédits correspondants sont bien entendus inscrits au budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- de créer un emploi non permanent de nature saisonnière, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié à l'entretien de la voirie, des espaces verts et la maintenance des bâtiments communaux.

- que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel recruté au grade d'Adjoint Technique Territorial, pour une durée déterminée allant du lundi 5 mai 2025 au mardi 4 novembre 2025 inclus, à raison de 35 heures hebdomadaires.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

Buleux